



# DROIT DE NAÎTRE

## Sommaire

La révision des lois de bioéthique pages 1, 2 et 3

Revalorisation du forfait avortement page 2

Protester contre la distribution des « chèques-contraception » page 3

Contre l'avortement chimique dans les centres de planification familiale page 4

Nouvelles du monde pages 5 et 6

Le courrier des amis de *Droit de Naître* page 7

Courrier des parlementaires page 8

## La dérive eugéniste plane sur la révision des lois de bioéthique

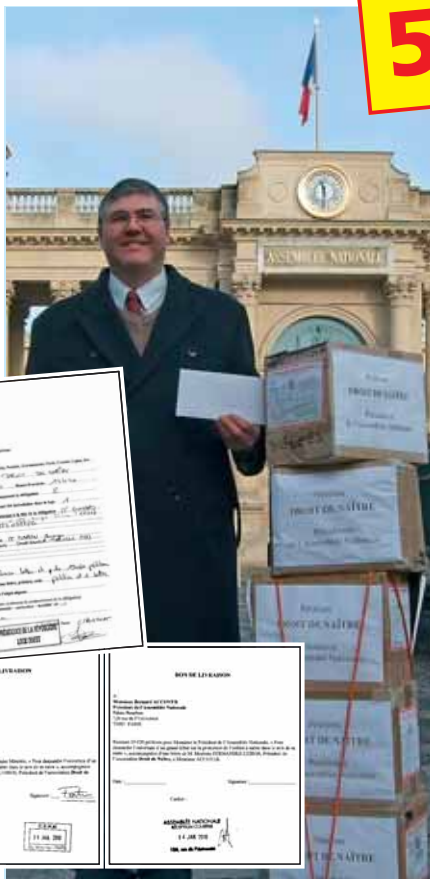
La discussion parlementaire sur la révision quinquennale des lois de bioéthique aura lieu dans les mois qui viennent. Les enjeux sont énormes puisque deux morales s'y affrontent.

Soit notre société reconnaît des droits inaliénables à ses membres les plus vulnérables et reste solidaire, soit elle se juge en mesure de disposer de leur vie au nom d'un rapport coût/bénéfice négatif.

Dans le deuxième cas, la brèche ouverte par la loi Veil ne pourra que s'élargir indéfiniment pour s'adapter à une demande croissante de « solutions finales » aux situations de détresse (réelles ou prétendues telles) dont le coût individuel ou social sera jugé trop élevé.

(suite page 2)

**57 150 pétitions remises**



Première cause de mortalité en France, l'avortement supprime 210 000 enfants par an ; en 1975, on parlait de cas exceptionnels...

*Droit de Naître* en appelle à la collaboration des pouvoirs exécutif et législatif pour y remédier au moment où la Mission parlementaire sur la révision des lois bioéthiques va remettre ses propositions.

L'association a donc mobilisé une partie de ses amis et bienfaiteurs pour déposer : 19 060 pétitions à l'Élysée, 19 070 pétitions à Matignon et 19 020 pétitions à l'Assemblée Nationale.

Le débat est crucial : il est question d'autoriser des manipulations génétiques sur les embryons au motif qu'elles permettraient un jour d'hypothétiques progrès pour la science. Or chacun sait que les demi-mesures conduiront toutes, plus ou moins vite, aux mêmes aberrations des apprentis sorciers.

*Droit de Naître* réclame une mesure simple : la protection juridique de l'embryon dès sa conception, celle qui convient à un grand peuple civilisé.

La France reconnaîtra ainsi à l'enfant conçu l'humanité pleine et entière, distincte de celle de sa mère, qu'une loi inique est venue lui contester et qui a déjà fait 7 millions de victimes en 35 ans.



## Le « lien quasi automatique entre le dépistage d'une anomalie et le recours à une interruption de la grossesse »



### » L'attitude française face à la trisomie 21

Un exemple choquant de ce mépris progressif de la vie humaine est l'attitude de la société française face à la trisomie 21 et à la détection systématique de celle-ci. Les tests étaient originellement réservés aux couples déjà concernés par la naissance d'un enfant trisomique, mais ils furent ensuite élargis à toutes les grossesses avec recours systématique aux échographies et au dosage de marqueurs sanguins, complétés encore par une amniocentèse.

Ce dépistage systématique de la trisomie 21 a fait en sorte que, selon les chiffres 2006 de l'Agence de la biomédecine, les bébés censés être trisomiques (il y a des erreurs de diagnostique !) sont avortés avant la naissance dans 84 % des cas !

Le Dr Stéphane Viville, Chef du laboratoire de biologie de la re-

production au CHU de Strasbourg, avoue que les femmes « bien évidemment, ne sont pas contraintes d'avorter, mais la pression sociétale les y pousse (...). Il n'y a pas vraiment de libre arbitre ». Les couples, peu nombreux, qui décident de donner naissance à un enfant trisomique sont regardés bizarrement, affirme-t-il.

Le Dr Perrine Malzac, généticienne à l'hôpital de la Timone à Marseille, déclare elle aussi que « les couples ont peu de marge de manœuvre ! Seuls ceux ayant des convictions très fortes résistent ».

### » Une dérive clairement eugéniste

Selon le Pr Didier Sicard, ancien Président du Comité national d'éthique, il y a un vrai problème à cause « du lien quasi automatique entre le dépistage d'une anomalie et le recours à une interruption de la grossesse ».

Quant à l'ancien ministre de la santé, le Pr Jean-François Mattei, il souligne à son tour que s'il n'y a pas, à proprement parler, de « décision collective d'éliminer les enfants à naître malades ou handicapés, la somme des décisions individuelles... a, de fait, le même résultat ».

Dans la pratique, la France suit donc une dérive clairement eugéniste.

Cette dérive a été signalée par les participants du forum qui a eu lieu à Marseille dans le cadre des Etats généraux de la bioéthique. Les intervenants y ont souligné que, sans aucun doute, il est plus coûteux pour la société d'accueillir le handicap que de l'éliminer, mais qu'il incombe à l'Etat d'assumer pleinement sa mission de protection et d'intégration des personnes handicapées. Dès lors, selon eux, « la solution au handicap passe exclusivement par la recherche sur les maladies et non par l'élimination » des malades.

## Revalorisation du forfait avortement en vue

Le sénateur communiste Mme Odette Terrade a présenté une question écrite à Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, concernant le maintien et le développement des centres d'avortement.

Relayant les réclamations du *Planning familial*, le sénateur du Val-de-Marne déplore le désengagement progressif du secteur privé de la pratique des avortements, considérés peu rentables, ainsi que la soi-disant réduction des ressources pour les centres d'avortement des hôpitaux publics.

Le « droit à une sexualité sans risques » étant « une liberté indiscutable et primordiale pour les femmes », Mme Terrade demande au ministre de la Santé « quelles mesures elle entend prendre pour veiller au maintien des structures existantes et au développement de nouveaux centres IVG ».

Le réponse de Mme Bachelot est rassurante pour le lobby du tout-avortement : bien que les tarifs pour l'avortement aient été revalorisés de 20 % en 2008 et de 34 % en 2009, soit une hausse de 61 % en deux ans, « une nouvelle revalorisation pourrait intervenir en 2010 sur la base d'études complémentaires ».

L'appât du gain pour remplacer la motivation idéologique de « la génération militante » qui part à la retraite sans laisser d'héritiers ?

## ►► L'avis du Comité consultatif national d'éthique

Pourtant, cette préoccupation des Français ne semble pas en être une pour le Comité consultatif national d'éthique, lequel a rendu, en novembre dernier, un avis sur les « questions éthiques liées aux diagnostics anténatals » entièrement fondé sur l'utilitarisme. Une doctrine qui mesure la moralité d'une action non en elle-même, mais selon ses conséquences positives ou négatives sur la vie individuelle ou collective.

Ainsi, le Comité consultatif national d'éthique déclare sans ambages que « les souffrances attendues d'une vie humaine peuvent conduire à des décisions transgressives (sic!) dans un esprit d'humanité ».

En clair, la fin justifie les moyens : la souffrance de la famille et le coût social du handicap font pencher la balance éthique dans le sens de la suppression de la personne handicapée.

« La souffrance attendue de l'enfant à naître » et « la souffrance des couples » servent donc à justifier le diagnostic préimplantatoire, le diagnostic prénatal et l'avortement.

## ►► Quelle orientation prendra la révision des lois de bioéthique ?

Au nom de la compassion pour une souffrance éventuelle – ce n'est pas toujours le cas – on supprime les plus vulnérables !

Quel sera, là dessus, l'avis de la majorité des députés membres de la Mission d'information parlementaire sur la révision des lois de bioéthique, présidée par le député socialiste Alain Claeys ?

Comme ceux-ci s'orientent vers une pérennisation de la recherche sur l'embryon, ainsi que sur une levée des conditions restrictives de cette recherche (qui finit toujours

# La monnaie de singe de Mme Royal

*Droit de Naître* proteste contre la distribution par Ségolène Royal de ses carnets de « chèques-contraception » aux lycéennes de sa région, sans l'aval du ministère de l'Éducation.

Les statistiques officielles démontrent que le taux d'intensification de la contraception n'a aucun effet sur le taux de l'avortement.

Le laxisme de la présidente de région Poitou-Charentes se réduit à ce qu'il est : une vaste incitation à l'irresponsabilité sexuelle.

En cas de grossesse détectée par les « analyses médicales gratuites » et la « visite de contrôle », Mme Royal ajoutera-t-elle un cinquième chèque pour un avortement au *Planning familial* ?

Combien de chèques lui faudra-t-il ensuite distribuer pour remédier aux ravages psychologiques et physiologiques de l'avortement sur la jeune fille victime des promesses d'apprentie sorcier de Mme Royal ?

par la suppression d'une vie humaine, faut-il le rappeler), au nom de la supposée utilité de ladite recherche, il ne serait pas étonnant qu'ils rendent aussi un avis utilitariste en ce qui concerne le diagnostic prénatal.

Et une fois ce principe utilitariste accepté dans un domaine, il ne sera plus possible d'éviter l'élargissement progressif de son application à tous les autres domaines.

En Suède, on en est arrivé même à accepter l'avortement au cas où le bébé à naître ne correspond pas au sexe désiré par la mère...

## ►► Demander l'élaboration d'un statut juridique de l'enfant à naître

Il faut donc rester très vigilants dans les prochains mois et continuer à réclamer, comme *Droit de Naître* le fait depuis bien des années, l'élaboration d'un statut juridique de l'enfant à naître, seul cadre capable d'éviter toutes les « décisions transgressives » prônées par le Comité consultatif national d'éthique. ●

**Un avis utilitariste de la Mission d'information parlementaire sur la révision des lois de bioéthique en ce qui concerne le diagnostic prénatal ne serait pas étonnant**

# Les amis de Droit de Naître se prononcent contre l'avortement chimique dans les centres de planification familiale

Après que Mme Fatima Lalem, maire-adjointe de Paris, ait inauguré le 1er centre pionnier de l'avortement chimique et annoncé le fonctionnement de trois autres dépendant de la mairie de Paris et deux gérés par le *Planning familial* et la *Mutuelle générale de l'Éducation nationale*, *Droit de Naître* a sondé le sentiment de ses adhérents sur cette dérive qui banalise davantage l'avortement et met en risque la santé physique et psychologique de milliers de femmes.

Voici les résultats de cette Enquête-Vérité portant sur 1 034 réponses :

**1.** Pensez-vous que cette mesure de la mairie de Paris d'offrir l'avortement chimique dans les centres de planification et d'éducation familiale et d'autres centres subventionnés par l'argent du contribuable, sera suivie par d'autres mairies et d'autres départements en France et peut donner lieu à toutes sortes de dérives?

**Oui, je le pense :** 95%  
**Non, je ne le pense pas :** 3%  
**Ne se prononcent pas :** 2%

**2.** Êtes-vous favorable à ce que le lobby de l'avortement, par le biais d'organismes comme le *Planning familial* et autres subventionnés par l'argent du contribuable, puissent délivrer l'avortement chimique dans leurs locaux, sans surveillance hospitalière?

**Oui, je suis favorable :** 5%  
**Non, je ne le suis pas :** 93%  
**Ne se prononcent pas :** 2%

**3.** Pensez-vous que l'accès libre à l'avortement dans les centres de planification et d'éducation familiale risque de le banaliser encore

plus et, pire, fera augmenter le nombre d'avortements effectués en France, qui dépasse déjà le chiffre inouï de 200 000 par an?

**Oui, je le pense :** 96%  
**Non, je ne le pense pas :** 2%  
**Ne se prononcent pas :** 2%

**4.** Pensez-vous qu'on trompe les femmes quand on leur fait croire que l'avortement chimique par le RU-486 est presque comparable à l'arrachage d'une dent, seulement quelques saignements et quelques contractions utérines jusqu'à l'expulsion de "l'oeuf" ?

**Oui, je le pense :** 93%  
**Non, je ne le pense pas :** 4%  
**Ne se prononcent pas :** 3%

**5.** Êtes-vous favorable au lancement d'un grand débat-vérité pour établir les vrais dangers et la vraie nature de l'avortement chimique pratiqué dans les centres de planification et d'éducation familiale au moyen du RU-486 ?

**Oui, je suis favorable :** 96%  
**Non, je ne le suis pas :** 2%  
**Ne se prononcent pas :** 2%

# **L'AVORTEMENT DES MINEURES :** **une fuite en avant British style ou** **une réaction responsable comme** **celle des autorités russes ?**

**L**a sexualité des mineures a été une préoccupation récente tant de Mme Ségolène Royal – avec son « kit contraception » destiné aux adolescentes de sa région – que de Mme Annie David, sénateur du groupe communiste, qui a demandé à Roselyne Bachelot de prendre des mesures législatives ou réglementaires afin d'autoriser les chefs d'établissements scolaires à dissimuler aux parents l'absence de leur fille lorsque celle-ci s'absente des classes pour se faire avorter.

De telles mesures ne font qu'aggraver le problème des grossesses des mineures en facilitant davantage le débridement des mœurs.

La situation au Royaume-Uni illustre bien l'échec de cette politique de l'autruche. Il y a annuellement 48 150 avortements de jeunes filles âgées de moins de 20 ans, c'est-à-dire 150% du chiffre français, qui est déjà énorme.

Mme Phyllis Bowman, de l'association *Right to Life* affirme que ce nombre démontre que la politique de prévention de grossesses du gouvernement travailliste – qui met l'accent sur l'éducation sexuelle et la contraception – ne marche pas.

« Ces chiffres ne sont pas surprenants », a déclaré au *Daily Mail* Mme Phyllis Bowman, de l'association *Right to Life*. « Le gouvernement n'a pas mis en place une stratégie de prévention des grossesses pour adolescentes, mais une stratégie d'avortement pour adolescentes. »

En effet, Mme Anne Milton, futur ministre de la santé d'un gou-

vernement conservateur, a obtenu des chiffres du Service national de la santé qui montrent que 20 mille femmes ont recommencé un avortement en 2008, et que 5 mille d'entre elles étaient des adolescentes.

« Pourquoi sommes-nous donc incapables de réduire le nombre de jeunes filles qui non seulement finissent par avoir une grossesse non désirée, mais qui récidivent en en ayant encore une autre ? »

Pour Phyllis Browman « cela signifie que les jeunes filles sont disposées à avoir des relations sexuelles parce qu'elles savent qu'elles peuvent toujours obtenir un avortement ».

« L'avortement est en fait devenu une autre forme de contraception », a-t-elle conclu.

Un tout autre son de cloche du côté de la Russie. Face au déclin de la population dont une partie est imputable à l'avortement, les autorités russes ont réagi énergiquement.

Le président Dmitri Medvedev a promulgué fin décembre une loi approuvée rapidement par les deux chambres du Parlement russe qui interdit la publicité pour l'avortement dans les revues adressées à un public d'adolescents, dans les programmes de radio et de télévision, dans les transports publics et les centres d'éducation.

De plus, les publicités pour l'avortement (sur des supports autres que ceux-là) doivent impérativement avertir la femme des risques que celui-ci fait courir à sa santé. ●



## **Benoît XVI,** **audience générale** **du 15 décembre** **2009**

« A notre époque, en effet, surtout dans certains pays, nous assistons à une séparation préoccupante entre la raison, qui a la tâche de découvrir les valeurs éthiques liées à la dignité de la personne humaine, et la liberté, qui a la responsabilité de les accueillir et de les promouvoir. »

« Peut-être Jean de Salisbury nous rappellerait-il aujourd'hui que ne sont conformes à l'équité que les lois qui protègent le caractère sacré de la vie humaine et qui repoussent la légalité de l'avortement, de l'euthanasie et des expérimentations génétiques irresponsables ».



»» **Amsterdam,  
12 décembre 2009 :**  
« **Oui à la vie** »

La Marche pour la Vie à Amsterdam a réuni presque un millier de participants d'autant plus motivés que le lobby pro-avortement a organisé une contre-manifestation d'une cinquantaine de ses adeptes.

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association Droit de Naître.

Responsable de la publication : Marc Balestrieri  
Droit de Naître : 39 av. Pasteur  
92400 Courbevoie  
Tél. : 01 49 05 48 99  
Fax : 01 47 68 84 79  
E-mail :  
contact@droitdenaitre.org  
Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :  
GEIE Européenne de Médias  
ZI St-Arnoult 28170  
Châteauneuf-en-Thymerais  
RCS C383983798



## **Une chercheuse hollandaise propose un assouplissement des règles d'euthanasie pour les nouveaux-nés**

Le journal médical hollandais *Zorgkrant* a publié récemment l'appel de Hilde Buiting, chercheuse dans le domaine de la santé, réclamant que le gouvernement des Pays-Bas autorise les médecins à « euthanasier » les nouveaux-nés en se basant sur la « souffrance prévisible » future de l'enfant.

La justification de la proposition est encore pire : une telle autorisation ne ferait qu'adapter la loi à la pratique aujourd'hui courante parmi les médecins.

Même si l'on n'en parle pas, le Protocole de Gröningen, approuvé par le gouvernement des Pays-Bas en 2006, permet l'euthanasie des nouveaux-nés lorsqu'ils endurent une souffrance concrète et grave. Mais, dans la pratique, « les médecins regardent non seulement la souffrance actuelle du nouveau-né malade, mais la souffrance prévisible dans le futur », affirme la chercheuse. « Cette réalité doit être prise en compte pour l'adaptation des règles », selon elle, parce que « nous, aux Pays-Bas, nous trouvons important d'exercer un contrôle social sur le meurtre actif de nouveaux-nés ».



## **Diminution drastique des avortoirs aux Etats-Unis**

L'*Opération Rescue* (sauvetage), une association pro-vie américaine qui propose des orientations aux femmes en détresse devant les cliniques d'avortement, vient de publier les résultats d'une recherche approfondie sur l'industrie de l'avortement aux Etats-Unis, qui démontre que le nombre d'avortoirs a sensiblement baissé au fur et à mesure que le public américain devient majoritairement pro-vie.

« Nous avons maintenant un listing précis de toutes les cliniques d'avortements qui sont à l'œuvre dans notre pays », a déclaré Troy Newman, président de l'Opération sauvetage.

« En 1991, il y avait à peu près 2 200 cliniques d'avortements aux Etats-Unis. Maintenant il n'y en a plus que 713. Le mouvement pro-vie a fait des avancées significatives en signalant les avortoirs du doigt, en les faisant fermer et en entraînant l'opinion publique vers une position pro-vie. Cela a provoqué une diminution du nombre d'avortements ».

« Les jours de l'avortement légal en cette nation sont comptés », a-t-il conclu.

Le courrier des amis de

Droit de Naître



**« Je défendrai toujours  
et défendrai encore l'enfant à naître !  
C'est primordial ! »**

►► **« Que cette nouvelle  
Sainte intercède pour  
nous »**

✓ « Je vous remercie pour le magnifique calendrier que vous m'avez fait parvenir et qui contient la biographie de Sainte Gianna Beretta Molla décédée à seulement 40 ans pour son geste héroïque de sauver l'enfant qu'elle a mis au monde. Que cette nouvelle Sainte intercède pour nous, afin que nous parvenions à supprimer la loi Veil-Aubry autorisant l'avortement en France. » *M. L. B. de Poulzols (34)*

►► **« Je défendrai toujours et  
défendrai encore l'enfant  
à naître ! »**

✓ « Je défendrai toujours et défendrai encore l'enfant à naître ! C'est primordial ! Je bannis l'avortement. Dès le 1<sup>er</sup> instant, l'embryon est un être vivant. La mère est très longue à se remettre de ce "crime" ». *Mme G. B. de Cannes (06)*

✓ « J'ai moi-même fait un avortement à l'âge de 27 ans. Je ne m'en suis jamais remise. J'y pense tous les jours. » *Mme T. S. de Compiègne (60)*

►► **Pas favorable à assumer  
les avortements**

✓ « Après une discussion de ce problème avec une jeune sage femme, elle m'informa que ses consœurs et plus généralement toute sa corporation n'étaient pas favorables à assumer les avortements. De même pour la majorité des médecins toutes spécialités confondues. Les médecins "tueurs" sont une minorité. C'est pourquoi la clause de conscience ne doit absolument pas être abrogée. » *M. P. E. de Réville (50)*

✓ « Enlever la vie à un embryon (...) c'est commettre le plus terrible, le plus odieux des crimes ! L'homme sans scrupule n'a peur de rien. Il s'attaque à la Création, c'est la pire des choses. Pires que des bêtes féroces. En pratiquant l'avortement ces médecins avorteurs écartèlent l'embryon. Cet embryon souffre de façon inimaginable, atrocement ! » *Mme C. S. de St-Pierre-d'Entremont (73)*



Instantané du 17 janvier 2010 à Paris. Depuis 1975, c'est un calvaire ininterrompu pour 7 millions de petits d'hommes ; 35 ans après, des manifestants réclament à cor et à cri un vrai statut de protection de l'embryon, la seule solution raisonnable à la schizophrénie du droit français en la matière.



## Courrier des parlementaires

### » M. Louis Guédon, député de la Vendée :

« Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu porter à ma connaissance votre sentiment sur le rapport "reprenre la main sur les questions de société" que j'ai eu l'honneur d'élaborer, avec Hervé Mariton et 31 autres parlementaires UMP.

« En cette période où la société française évolue de façon considérable, il nous a parut en effet essentiel d'approfondir nos réflexions sur les grandes questions de sociétés. Cette réflexion a été bâtie en auditionnant des universitaires, des scientifiques, des philosophes et des religieux de différentes sensibilités, des associations, des représentants d'entreprises... L'objectif final étant bien évidemment de poser au mieux les grands principes de notre avenir, sur des sujets aussi divers et variés que la valeur du travail, la sécurité, la famille, le droit à l'enfant...

« Fort de ce constat, soyez certain que nous mettrons tout en œuvre pour que soit appliquée l'ensemble de ces résolutions ».

### » M. André Santini, député des Hauts-de-Seine :

« La question que vous soulevez à travers votre bulletin d'information est importante et délicate. Est-il utile de le rappeler, si elle concerne toute la société, elle est en premier lieu l'affaire de la gente féminine. A ce sujet, il est évident que de nombreux lobby font pression pour défendre leur intérêt et je noterai que chacun dans son rôle a certainement la conviction de défendre une noble cause.

« Cependant, je ne crois pas qu'il faille politiser le débat car il s'agit là d'une question bien trop importante pour qu'elle soit tranchée par un combat droite gauche. Je pense au contraire que ce sujet de société doit faire l'objet d'un apaisement et d'une discussion transversale et transpartisane sur ce qui est juste de faire dans chacun des cas rencontrés.

« Aussi, à cette question éthiquement et juridiquement épineuse, je vous avouerai que ma position n'est pas clairement tranchée. Dans le fond, il me paraît en effet important d'adopter un positionnement équilibré et j'y veillerai. Il est important de se préserver de tout excès quel qu'il soit.

« Monsieur, je resterai attentif à ce dossier et soyez assuré que j'agirai le jour du débat, en homme responsable, à l'écoute de chaque sensibilité et ce dans la meilleure objectivité qu'il soit. »



Le 16 novembre 2009 à Paris les amis de *Droit de Naître* ont pu entendre le Professeur Yves-Marie Laulan, docteur en sciences économiques, sur le thème « Abroger la loi Veil : un objectif raisonnable ou pas ? Pourquoi ? Aspects restés inaperçus ». Avec une richesse de détails, il a démontré pourquoi personne ne soulève publiquement l'hypothèse d'une remise en question de cette loi responsable de 220 000 avortements par an.

